

FIDUCIE PRIVÉE REVENU FIXE MONDIAL MANUVIE SÉRIE L

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fiducie privée Revenu fixe mondial Manuvie (le « Mandat ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Mandat. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire »), au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com, ou rendez-vous sur le site fondscommunsmanuvie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds : MMF 1932

Date de création de la série : 14 décembre 2012

Valeur totale du fonds au 6 juin 2019 : 2 154 160 379 \$

Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,59 %

Gestionnaire du fonds : Gestion de placements Manuvie limitée

Gestionnaire de portefeuille : Gestion de placements Manuvie limitée

Gestion de placements Manuvie limitée
1^{er} août 2019

Sous-conseillers en valeurs : Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management (Europe) Limited et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited

Distributions : Mensuelles, le cas échéant, généralement à la fin du mois

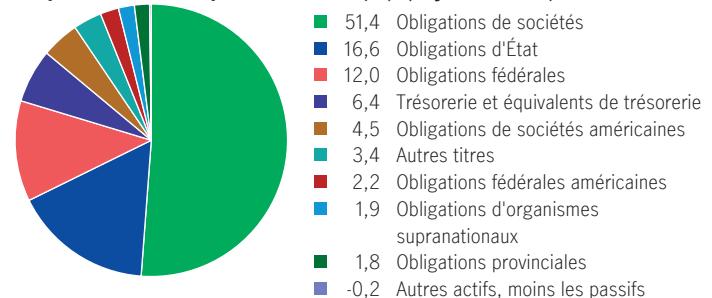
Placement minimal : 100 000 \$ initialement, 25 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement fondamental du Mandat est de générer un revenu, en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le Mandat investit principalement dans des titres de créance d'États et de sociétés de marchés développés ou émergents. Il investit également dans des titres émis par des administrations ou des organismes fédéraux américains ainsi que dans des obligations à rendement élevé. Le Mandat peut également investir dans des actions privilégiées et dans d'autres types de titres de créance.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Mandat au 6 juin 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Répartition des placements (%) (6 juin 2019)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Mandat peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire a classé la volatilité de ce Mandat comme **faible**.

Ce classement est fondé sur la mesure dans laquelle le rendement du Mandat a changé d'une année à l'autre. Il n'indique pas la mesure dans laquelle le Mandat sera volatil à l'avenir. Le classement peut changer au fil du temps. Un fonds présentant un niveau de risque faible peut quand même subir des pertes.



Pour de plus amples renseignements au sujet du niveau de risque et des risques précis qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du Mandat, consultez la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?** dans le prospectus simplifié du Mandat.

Aucune garantie

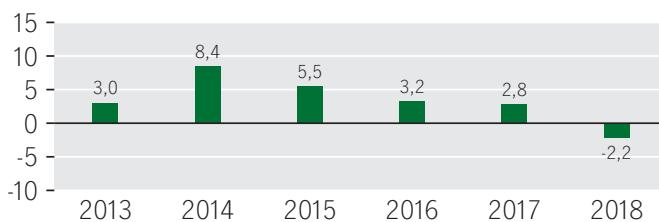
Comme la plupart des OPC, le Mandat n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des titres de série L du Mandat au cours des six dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel des titres de série L du Mandat pour chacune des six dernières années. La valeur du Mandat a diminué au cours de une des six années. La variation des rendements d'une année à l'autre peut vous aider à évaluer quel a été le niveau de risque du Mandat par le passé. Cela n'indique pas quel sera le rendement du Mandat à l'avenir.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau présente les meilleur et pire rendements des titres de série L du Mandat sur une période de trois mois au cours des six dernières années. Les meilleur et pire rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Veuillez prendre en considération le montant que vous pouvez vous permettre de perdre sur un court laps de temps.

	Rendement	3 mois se terminant le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	7,12 %	31 janvier 2015	Votre placement se chiffrait à 1 071 \$
Pire rendement	-2,86 %	31 juillet 2013	Votre placement se chiffrait à 971 \$

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des titres de série L du Mandat correspond à 3,96 % depuis le 14 décembre 2012. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Mandat le 14 décembre 2012, vous posséderiez 1 289 \$ au 30 juin 2019.

À qui le Fonds est-il destiné?

Le Mandat convient aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu en mettant l'accent sur la préservation du capital
- souhaitent diversifier leurs placements en investissant dans des titres étrangers
- préfèrent un niveau de risque faible pour leurs placements
- investissent à moyen ou à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer l'impôt sur le revenu sur toutes les distributions imposables que vous verse le Mandat ainsi que sur tous les bénéfices que vous dégagerez lorsque vous faites racheter vos titres du Mandat. Le montant de l'impôt dépend des lois fiscales qui s'appliquent à vous et selon que vous détenez ou non les titres du Mandat dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Veuillez noter que si vous détenez des titres d'un fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en argent ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série L du Mandat. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais de souscription

Les titres de série L du Mandat ne peuvent être achetés que selon l'option de frais de souscription modérés.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Option de frais de souscription modérés	<i>Si vous vendez :</i> moins de 1 an après l'achat : 3,0 moins de 2 ans après l'achat : 3,0 moins de 3 ans après l'achat : 3,0 après 3 ans : 0,0	De 0 à 30 sur chaque tranche de 1 000 vendue	<ul style="list-style-type: none">Le taux des frais modérés est fixe. Il correspond à un pourcentage du montant initial souscrit. Ces frais sont prélevés sur le produit de la venteLorsque vous souscrivez des titres du Mandat, le gestionnaire verse une commission de 2,00 % à la société de votre représentant, selon le montant que vous avez payé. Les frais de souscription modérés que vous payez sont versés au gestionnaireVous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos titres détenus au 31 décembre de l'année précédente, et jusqu'à 10 % des titres souscrits en cours d'année, sans devoir acquitter de frais de souscriptionVous pouvez échanger vos titres contre des titres de la même série d'un autre fonds que nous offrons sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous conservez plutôt le même calendrier de frais de souscription qui s'applique au premier fonds souscrit

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Mandat. Au 31 décembre 2018, les frais du Mandat s'élevaient à 1,59 % de sa valeur, ce qui correspond à 15,90 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) – Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes et de certains frais d'exploitation précis du Mandat. Le gestionnaire a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,59 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) – Il s'agit des frais de transactions du Mandat.	0,00 %
Frais du Fonds	1,59 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du Mandat. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la préleve sur les frais de gestion du Mandat et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

Option de frais de souscription	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais de souscription modérés	0,50 de la valeur de votre placement chaque année	5 par année pour chaque tranche de 1 000 investie

Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du Mandat.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2,0 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 7 jours (en cas de synchronisation du marché) ou dans les 30 jours (en cas d'opérations excessives) suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Mandat.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre OPC.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Veuillez contacter Gestion de placements Manuvie limitée ou votre représentant afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Mandat. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Mandat.

Gestion de placements Manuvie limitée

Bureau de réception des ordres
500 King Street North
Del Stn 500 G-B
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
1 877 426-9991
fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com
fondscommunsmanuvie.ca

Pour en savoir plus au sujet des placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif* qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse autorites-valeurs-mobilieres.ca.